



LISTE CGT AUX ELECTIONS 2021 : ADMINISTRATEURS SALARIÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gilles BRIAND

53 ans

Agent technique de maintenance
Service MPO



Guylaine BOUVRON

40 ans

Technicienne
Méthodes Stratégie de Réalisation
Direction de l'armement



David RIVRON

52 ans

Technicien EL Machine
service Essais



Laetitia BRUNEL

45 ans

Technicienne industrialisation
Direction Armement



Joël YVIQUEL

56 ans

Redresseur/formeur PM et BORD
Secteur 510



OUVRIER, ATAM OU CADRE : POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE VOTER CGT À CETTE ÉLECTION ?

L'objectif de l'exercice de ces mandats est, pour l'administrateur salarié, de connaître les stratégies, les orientations et les décisions de la direction en particulier sur tout ce qui peut impacter les salariés aujourd'hui, ou dans l'avenir, que ce soit sur les conditions d'emploi, ou sur les conditions de travail ou de rémunérations.

Les élus CGT, quant à eux, sont soucieux de rendre compte au plus grand nombre des informations qu'ils ont à leur disposition et qu'ils peuvent communiquer (Affichettes, tracts, assemblées du personnel, site internet, vidéos).

En bref, nous souhaitons être dans cette instance, les yeux et les oreilles des travailleurs auxquels nous devons rendre des comptes.

ÉLIRE DES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De nouveau, les salariés chantiers de l'Atlantique sont amenés à élire des représentants. Cette fois il s'agit d'envoyer des salariés qui seraient les plus à même de les représenter, de défendre leurs intérêts présents et à venir au sein d'un conseil d'administration qui réunit l'ensemble des actionnaires.

Mais le conseil d'administration est composé à très large majorité justement de ces actionnaires dont les objectifs sont bien différents des salariés. La présence de salariés au conseil d'administration tient beaucoup plus à la volonté d'entretenir une illusion. Celle que nous sommes tous (salariés et patronat) dans le même bateau, « main dans la main »...

C'est donc sans cette illusion, et surtout sans volonté de répandre des illusions sur ce mandat, que la CGT a choisi de présenter une liste de candidates et de candidats aux mandats d'administrateurs salariés.

La réalité est que les décisions des actionnaires peuvent aller contre l'intérêt des salariés en termes d'emploi, de salaires, et de conditions de travail.

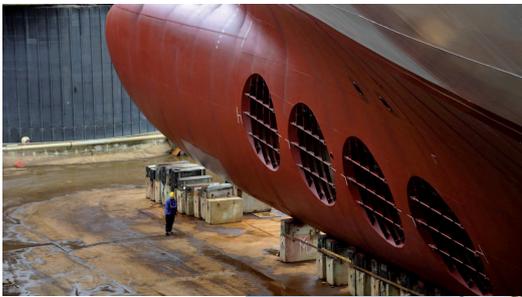
Etre informé, pour peu que l'information soit donnée, des plans des actionnaires n'est pas inutile.

VOTONS CGT !



FEUILLE DE ROUTE CGT... SUR L'EMPLOI

- ➔ Surveillance de l'actionnariat et des conséquences en termes d'emplois.
- ➔ Analyse des prises de commandes, des investissements matériels et des orientations industrielles sur le site et leurs conséquences en termes d'emplois.
- ➔ Revendication d'emplois statutaires en CDI en nombre supérieurs avec aussi :
- ➔ Des emplois liés à la formation professionnelle en alternance
- ➔ Revendication d'emplois pour handicap
- ➔ Revendication d'emplois liés à des reconnaissances en inaptitude.
- ➔ Revendication sur site d'un seul statut, en lien avec la sous-traitance. Ré-internalisation d'activités.
- ➔ Départs anticipés en retraite en lien avec embauche de nouveaux salariés.



... SUR LES SALAIRES

- ➔ Surveillance de la politique salariale de la direction (salaires, primes) et mise en avant des revendications salariales des salariés.
- ➔ Surveillance des niveaux des plus hautes rémunérations.
- ➔ Demande d'analyse des rémunérations pratiquées sur site dans la sous-traitance.

... SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- ➔ Défense de la santé des salariés impactée par le travail (télétravail, déplacements professionnels, horaires extensibles, horaires décalés, situations de travail ou pause en bureaux ou en production, cadence, pression, prévention Burn out...)
- ➔ Demande de vérification des impacts environnementaux sur les hommes et les femmes en interne (solvants, fumée de soudure...etc.) et autour du site (pollution de l'air et des eaux, des sols, de la faune et flore...).



Site Internet

<http://www.cgtnavalesaintnazaire.org>

COMMENT VOTER ?

**Les élections auront lieu :
du lundi 15 février 2021 à 9h au lundi 22 février à 16h.**

Prenez votre identifiant et mot de passe avec vous.

Ou

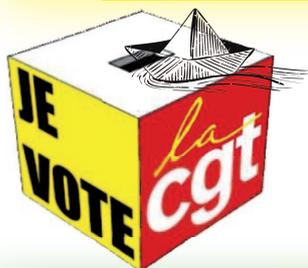
Prenez-les en photo avec votre portable !

En cas de vote sur ordinateur de travail, ordinateur personnel ou smartphone, le site internet à taper dans la barre d'adresse est le suivant : **www.chantiers-atlantique.webvote.fr**
Vous avez besoin de vos codes identifiants personnels pour voter.

En cas de difficulté, il est possible de passer

Par le site internet : **<http://www.cgtnavalesaintnazaire.org>**

Ou par la page Facebook : **Cgt chantiers de l'Atlantique**



**Utilisez votre droit légal de vote
sur site sur le temps de travail.**

UN VOTE OUVRIER QUI DÉRANGE ?

Pour chacune des élections professionnelles et pour cette élection des administrateurs salariés, la CGT défend le vote sur le site avec des bulletins papier.

C'est un bon moyen pour que l'ensemble des opérations de vote et de dépouillement soient vérifiables par les salariés et les élus du personnel. Mais c'est aussi le meilleur moyen pour que l'ensemble des salariés, quel que soit leur statut ou leur poste de travail, ait les mêmes moyens matériels pour pouvoir voter.

Ce n'est plus le choix de la direction qui y ajoute, de surcroît, des obstacles supplémentaires pour le vote des ouvriers ne disposant pas de poste informatique ou de smartphone professionnel.

En effet, cette élection des administrateurs salariés sera uniquement numérique et **sans moyens matériel pour le personnel ouvrier** : pas de bureaux de vote avec ordinateur, pas de créneaux horaires planifiés pour pouvoir voter... Le vote numérique ne sera donc facilement accessible

que pour les ATAM et les cadres disposant d'un ordinateur ou d'un smartphone professionnel. Les ouvriers devront se débrouiller avec leurs moyens informatiques ou téléphonique personnel... ou les moyens du bord.

Si la direction voulait faire taire les catégories du personnel ou la contestation de sa politique sociale est la plus forte, elle ne s'y prendrait pas autrement. Pas question en tout cas pour la CGT de laisser faire cela. Y compris pour cette élection, il faut que chaque salarié ait la possibilité matérielle d'exprimer son choix.

La CGT mettra donc en œuvre, durant la semaine de vote des administrateurs salariés, des moyens matériels pour que le vote sur site, comme le prévoit la Loi, soit possible pour le personnel non doté de moyens numériques.

Malgré les modalités de vote qui défavorise la population ouvrière, nous ne devons pas reproduire l'abstention des précédentes élections professionnelles !
Ne laissez pas les autres parler à votre place !